



Cdi & contrat d'apprentissage

Par **kervarec**, le **22/07/2008** à **16:41**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans mon entreprise depuis 1 ans.

Je compte reprendre mes études en Octobre en apprentissage pendant 1 ans.

Est-il légalement possible de prendre 1 ans de congé sans solde et de signer un contrat d'apprentissage avec une autre société ?

Merci de votre attention pour cette question.

Cordialement,

Anthony Kervarec